



Participation citoyenne

GrandAngoulême
Conseil de développement

Suivi

citoyen

Lettre d'intention
**Pour un suivi citoyen
formalisé et étendu**

AVIS SUR LE DROIT DE SUITE

JANVIER 2026

SAISINE DE GRANDANGOULÊME

MAI 2025





SOMMAIRE

• Méthodologie	3
• Les intentions de ce document	4
• Terminologie	4
• Notre définition du suivi citoyen	4
• Etat des lieux de l'existant	4
• Propositions	7
A. Redevabilité de GrandAngoulême vis-à-vis du Codev par l'habitation des élu·es et services au suivi citoyen	
B. Redevabilité du Codev vis-à-vis des citoyen·nes par un retour aux citoyen·nes une fois les avis publiés	
• Conclusion	
Annexes	10
• Annexe 1 : saisine	
• Annexe 2 : membres du groupe	
• Annexe 3 : compte-rendu des auditions	
Synthèse	15



En avril 2025, Xavier Bonnefont, Président de GrandAngoulême, a formulé une saisine sur le « Droit de suite » conduisant le Conseil de développement à approfondir ce sujet, d’abord par un bilan des pratiques sur le mandat écoulé puis en posant les bases d’un cadre pour le futur mandat.

Annexe 1 : lettre de saisine



MÉTHODOLOGIE

Mai 2025

SAISINE

par Xavier Bonnefont

10 juin 2025

LANCEMENT

- Accord sur la définition
- Mise en place de la méthodologie de travail

29 septembre 2025

ÉTAT DES LIEUX

- État des lieux de l’existant à GrandAngoulême
- Exploration des pratiques au sein d’autres Codev
- Préparation de l’audition du 05/11

5 novembre 2025

AUDITIONS

- Audition de Maud Fourrier, Karine Léonard et Jean-François Pérot
- Echange sur le cadre de la rédaction

1^{er} décembre 2025
et 7 janvier 2026

PROPOSITIONS - RÉDACTION

- Formulation des propositions
- Rédaction

2 février 2026

PLENIÈRE

- Présentation du rapport final aux membres du Codev

3 février 2026

RESTITUTION

- Présentation du rapport final à Xavier Bonnefont et Maud Fourrier



LES INTENTIONS DE CE DOCUMENT

- Répondre à la saisine du Président en préservant le droit du futur Codev, formellement constitué, à se re-saisir du sujet pour le compléter, l'amender et l'opérationnaliser
- Assurer la continuité des réflexions entamées sur ce mandat, en posant le cadre du processus du suivi citoyen (droit de suite) en en définissant les points d'étape potentiels.



TERMINOLOGIE

- Pour clarifier le terme « droit de suite », il est proposé d'utiliser le « suivi citoyen ».
- Le Codev exerce le suivi citoyen des avis publiés.



NOTRE DÉFINITION DU SUIVI CITOYEN

Le droit octroyé au Conseil de développement par le Conseil Communautaire de suivre et vérifier, dans la durée, le traitement réservé à ses contributions, et de dialoguer avec les élu·es commu-

nautaires et les services de GrandAngoulême sur leur mise en œuvre, afin d'assurer un retour pertinent aux citoyen·nes du territoire.



ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

1 - CE QUI EXISTE DÉJÀ À GRANDANGOULÊME

- Habitudes de travail avec les services et les élus durant la constitution des avis/contributions
- Comités de suivi réunis annuellement
- Présentations des travaux aux élus et services
- Présentations des travaux en Conseil communautaire
- Rencontres annuelles avec le Président
- Temps dédiés pendant les plénières

Exemple : plénière avec Maud Fourrier et Jean-François Letourneur en juin 2024

- Visa Codev dans les délibérations

Reprise de (quasi) tous ces éléments dans le [Protocole de Coopération](#) existant entre le Conseil de développement et GrandAngoulême.

2 - AUDITIONS

Le 11 novembre 2025, les membres du groupe projet ont reçu :

- **Maud Fourier**, en tant que vice-présidente au Dialogue territorial et à l'évaluation des politiques publiques
- **Karine Léonard**, directrice du Service Résilience Alimentaire et Commerce, pour parler de l'autosaisine « De la récolte à la popote »
- **Jean-François Pérot**, directeur du Cycle de l'eau, pour parler de l'autosaisine en fin de rédaction « L'eau et ses usages ».

L'objectif de ses auditions était de revenir sur leur expérience vécue pendant l'élaboration des travaux et suite à la publication des avis/contributions. Il leur a aussi été demandé des pistes de propositions à mettre en œuvre sur le futur mandat pour renforcer le suivi citoyen.

Voici un résumé succinct des échanges qui permet de dresser un état des lieux du suivi citoyen tel qu'il existe aujourd'hui.

Définition et portée du droit de suite

Le droit de suite est un concept central de la discussion, visant à améliorer la **redevabilité démocratique** du Codev auprès des services et de l'exécutif de l'agglomération.

1. **Double Redevabilité** : le droit de suite est envisagé sous deux angles d'obligation de rendre compte (redevabilité) : l'une envers les élus locaux (mairies, conseils municipaux) et l'autre **envers les citoyens et citoyennes**.
2. **Évaluation des impacts** : une composante importante du droit de suite est considérée comme étant la **véritable évaluation des projets réalisés**, se concentrant non seulement sur leur achèvement, mais également sur leurs **impacts**.

Critique de la situation actuelle (suivi insuffisant)

De manière unanime, le suivi actuellement mis en place est jugé **insuffisant** (« pas assez » suffisant).

- **Manque de redescende** : le suivi n'est pas suffisamment redescendu auprès des habitants et des acteurs économiques du territoire.
- **Problème de capitalisation** : le droit de suite n'est pas encore devenu une « habitude de recherche » ou une « source » de capitalisation globale pour les techniciens.
- **Difficultés de communication** : une préoccupation majeure concerne la **mauvaise communication** des élu-es communautaires et des élu-es communaux-ales sur les thématiques traitées par le Codev.



Pistes d'amélioration et propositions

Les participants ont souligné la nécessité d'expérimenter et de tester différentes approches pour améliorer le droit de suite.

1. **Retour aux citoyens** : la grande difficulté identifiée est de réussir le « retour aux citoyens » une fois la réflexion du Codev achevée.
2. **Implication citoyenne dans le suivi** : l'idée est d'impliquer directement les citoyens dans le processus de suivi lui-même, en utilisant par exemple le modèle des auditions et réunions que le Codev sait déjà organiser sur le territoire.

3. **Renforcement des interactions (dialogue permanent)** : il est jugé nécessaire de mettre en place des « **dialogues réguliers** » et des « **points d'arrêt** » pour échanger en direct. Ces rencontres devraient se faire entre les élus d'une commission thématique et le Codev, plutôt que de se contenter de la simple remise d'un rapport. Ce cycle de rencontres est proposé à la fois post-projet et même pré-finalisation de la contribution.

4. **Ancrage dans le dialogue** : en conclusion, il est crucial de dépasser l'approche purement technique du droit de suite pour l'ancrer dans une dynamique de **dialogue permanent entre les citoyens, les élus et les services**, reconnaissant ainsi que le travail du Codev est une source de capitalisation et de redevabilité démocratique.

Annexe 3 : compte-rendu des auditions

En substance, bien que le travail du Codev soit considéré comme « extrêmement bien fait » et que l'organisme soit perçu comme une « boussole ou [un] thermomètre », le processus de suivi de ses propositions nécessite une **transformation**

structurelle pour garantir une meilleure intégration (changement des habitudes internes des services) et **une plus grande transparence** (retour aux citoyens).





PROPOSITIONS

Après la reprise des auditions et en ayant regardé les pratiques existantes au sein d'autres Conseils de développement, les membres du groupe projet adressent des recommandations à destination des futurs membres du Conseil de développement et du futur exécutif de l'agglomération. C'est une invitation à les reprendre et leur donner vie dans

les prochains mois, comme socle commun du suivi citoyen.

Il est introduit le principe de redevabilité, qui se comprend ici comme un devoir moral d'exprimer des retours argumentés sur la prise en compte ou non des propositions exprimées.

Le suivi citoyen est envisagé sous deux angles de redevabilité



Des élu·es et services
vis-à-vis du Codev



Du Codev vis-à-vis des
citoyen·nes

Les constats, attendus et propositions sont détaillés ci-après.

A. REDEVABILITÉ DE GRANDANGOULÊME VIS-À-VIS DU CODEV PAR L'HABITUATION DES ÉLU·ES ET SERVICES AU SUIVI CITOYEN

Constat :

Aujourd'hui, nous constatons que le Codev, ses travaux et, a fortiori, le suivi citoyen sont globalement méconnus ou peu connus par les élu·es et services de GrandAngoulême

Attendu :

Créer une attention continue sur les travaux menés au Codev par les élu·es et les services

Propositions :

- 1 Formaliser un mode d'emploi du suivi citoyen à destination des membres du Codev, des élu·es et des services permettant de décrire précisément les étapes du suivi citoyen dans le cadre d'un groupe projet (saisine ou autosaisine).

Il prendrait la forme d'une frise chronologique et méthodologique qui s'adaptera à la temporalité de chaque groupe projet.

Ce suivi citoyen sera partagé sur le site internet du Codev.

Cette frise pourra se découper autour de ces grandes étapes :

- Au lancement des travaux : cadrage avec les élu·es et services, échanges sur les actions en cours et à venir sur ces sujets

- Pendant les travaux : sollicitations pour s'acculturer et approfondir les sujets
- A la fin des travaux : présentation des conclusions et propositions
- Après les travaux : exigence de redevabilité de la part des élu·es et des services

Il est nécessaire d'instaurer des logiques de dialogue transverse avec les élu·es et les services.

2 Conduire un temps d'information auprès des élu·es et des services sur le suivi citoyen en début de mandature

Cela permettra de faire connaître le Codev auprès de chacun·e, en plaçant le suivi citoyen au cœur des règles qui régissent les relations GrandAngoulême-Codev.

A l'instar de l'association tout au long du processus des membres du Codev dans les COPIL Cartéclima!, il serait judicieux que des membres

soient intégrés aux COPILS/commissions de GrandAngoulême traitant des thématiques des groupes projets. Les membres du Codev doivent avoir connaissance des actions déployées par l'agglomération pour pouvoir intégrer ces éléments à leurs réflexions.

3 Mettre en place un carnet de suivi des avis en ligne

Chaque étape du projet qui aura été débattue par le Codev sera mise en ligne : rédaction de la saisine, sollicitation des services, compte-rendu de groupe de travail, avis final. Le suivi citoyen en tant que tel par les élu·es et les services sera intégré dans la temporalité du projet et mis en ligne avec les réponses motivées.

Sur le modèle du Conseil de développement d'Angers, les différentes étapes seront visibles sur le site internet, pour chaque groupe projet.

CONCLUSION

Les membres du Codev souhaitent voir évoluer le suivi citoyen vers une meilleure coopération avec les élu·es et services mais veulent consolider la liberté dans les formes et les contenus de leurs publications. Ils souhaitent s'assurer de la redevabilité de GrandAngoulême vis-à-vis de leurs travaux.



B. REDEVABILITÉ DU CODEV VIS-À-VIS DES CITOYEN·NES PAR UN RETOUR AUX CITOYEN·NES UNE FOIS LES AVIS PUBLIÉS

Constat :

Aujourd'hui, les citoyen·nes hors Codev ne sont pas impliqués dans le suivi citoyen.

Propositions :

Attendus :

Rendre nos travaux accessibles et lisibles par les citoyen·nes du territoire

Engager les citoyen·nes dans une démocratie participative concrète.

- 1 Avoir des publications récurrentes dans l'Actu (magazine de GA) sur le suivi citoyen

L'actu (magazine de GrandAngoulême) pourrait devenir un support privilégié dans l'expression d'une démocratie participative vivante.

- 2 Partager nos travaux en direct auprès de l'ensemble des citoyen·nes sollicités dans le cadre des réflexions

Ces citoyen·nes pourront nous faire leur retour sur nos travaux. Sur appréciation des membres des groupes projets, cela pourra conduire à un ajustement des travaux.

- 3 Proposer un espace dédié aux commentaires sur le nouveau site internet

Cet espace permettra à chacun·e de réagir aux publications. Cet espace sera régulé a priori.

- 4 Organiser un événementiel dédié au suivi citoyen 1 à 2 fois par an

Les thèmes seraient choisis par le Comité d'Animation du Conseil de développement.

CONCLUSION

Les membres du Codev souhaitent ainsi amorcer un nouveau champ de travail autour du suivi citoyen, en s'adressant directement et en multipliant les liens avec les citoyen·nes. C'est un engagement pris pour rapprocher chacune et chacun de la vie de leur agglomération dans la durée.





ANNEXE 1 – Lettre de saisine



Angoulême, le 25 AVR. 2025

Direction Générale des Services
Affaire suivie par Jean-François LETOURNEUR
Tél : 06.66.76.32.36
Réf : AJ/JFL/CL 2025DGSCL055

Madame Marie-Madeleine VINCENT
Coprésidente
et
Monsieur Philippe MONJARRET
Coprésident

Conseil de Développement de GrandAngoulême
25 boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME-CEDEX

Objet : Saisine sur le « droit de suite »

Madame la Coprésidente, Monsieur le Coprésident,

Installé en 2020, le Conseil de développement a démontré à nouveau sa capacité de réflexion, de dialogue, de travail sur des sujets d'intérêt communautaire. A l'occasion de nos différentes rencontres et temps d'échanges avec les membres du Conseil de développement, j'ai pu constater que la méthode du suivi des travaux était régulièrement questionnée.

La communauté d'agglomération GrandAngoulême a instauré un droit de suite pour le Conseil de développement, ce qui permet d'examiner régulièrement le suivi des propositions et leur prise en compte dans les politiques publiques.

Dans ce cadre, le dialogue continu avec les élus communautaires et l'administration est un marqueur fort du fonctionnement du Codev de GrandAngoulême garantissant ainsi un travail transversal et constructif dans l'élaboration des avis.

A un an de la fin de ce mandat, et en réponse aux interrogations et attentes des membres permanents, je sollicite l'avis du Conseil de développement autour du droit de suite. Ce travail pourrait être axé autour de trois thématiques :

- La définition du droit de suite et son lien avec le comité de suivi ;
- L'évaluation, le suivi des recommandations et l'impact des actions ;
- Les objectifs et les cibles à atteindre.

Cette saisine pourrait être aussi l'occasion de questionner le terme de « droit de suite » : est-il approprié et compréhensible de toutes et tous ?



ANNEXE 1 – suite

Le Conseil de développement reste libre de la méthode de travail choisi. En concertation avec vous, nous avons imaginé un format de « saisine flash » afin de tester une approche collaborative en séances de travail réduites. L'enjeu pour le Codev est de pouvoir tester puis évaluer ce format, et de rendre ses conclusions à la rentrée pour une déclinaison en actions en vue de préparer le prochain mandat.

Je me tiens à votre disposition pour lancer cette dernière saisine du mandat 2020-2026 et également répondre aux différentes interrogations des membres.

Je vous prie de recevoir, Madame la Coprésidente, Monsieur le Coprésident, mes sincères salutations.

Le Président,

Xavier BONNEFONT

Copie : Maud FOURRIER Vice-Présidente



ANNEXE 2 – Groupe de travail

- Michel BOUSCARY – Habitant de l'Isle d'Espagnac
- Christian GIRONCE – Représentant de la commune de Puymoyen
- Sylvain MAILLARD – Représentant de la commune de Saint-Yrieix-sur-Charente
- François PITRON – Représentant de la commune de Roullet Saint Estèphe
- Michel RIVET – Habitant de Champniers



ANNEXE 3 – Auditions

Compte rendu global des auditions

L'échange transcrit est une **discussion approfondie et réflexive** portant principalement sur le concept de « **droit de suite** » (le suivi des travaux) du Conseil de développement (**Codev**) auprès des services et de l'exécutif de l'agglomération, en se concentrant sur les **moyens d'améliorer la redevabilité démocratique**.

Voici les grandes lignes de cette conversation, qui explore le rôle du **Codev**, les défis de communication, et les pistes d'amélioration pour le suivi des propositions citoyennes.

I. Le rôle et la perception du Conseil de Développement (Codev)

Le **Codev** est unanimement reconnu comme un **outil essentiel** pour la collectivité. Il est décrit comme une « **boussole ou [un] thermomètre** », voire les deux, portant le qualificatif de citoyens et citoyennes. Le temps des élus étant souvent accaparé par le « temps politique », le **Codev** permet de « **reprendre la température régulièrement** » sur des sujets complexes (comme le cycle de l'eau ou l'alimentation) et d'aider les responsables à rester « **les pieds bien ancrés dans le sol du territoire** ». Le travail réalisé sur le cycle de l'eau est félicité car il s'agit d'une thématique « costaud » de la prochaine mandature.

Les participants soulignent que le travail du **Codev**, y compris les retours « **mitigés ou négatifs** », est « **extrêmement bien fait** » et produit « **sans langue de bois** ».

Pour les services techniques, le **Codev** est **bien identifié**. Sa présence apporte un « **autre regard** » et permet aux services d'avoir une « **autre vision sur le sujet** » qu'ils traitent au quotidien, ce qui peut les « bousculer ». Le travail du **Codev** est facilité par la présence de Coline, considérée comme une collègue, rendant la collaboration presque comme un travail en transversalité.

II. Les défis de la communication et de la vulgarisation

Un thème central de l'échange concerne la difficulté des services à communiquer et à vulgariser leur travail auprès du **Codev** et des citoyens.

Le problème de la double initiative : Il arrive que le **Codev** arrive avec des idées ou des propositions sur des sujets (comme la résilience alimentaire) qui sont **déjà en cours de traitement** par les services. Dans ce cas, les techniciens se demandent : « **comment ça fait que il nous apporte ça alors qu'on avait déjà apporté de réponse** ». Cela pose un questionnement interne sur la manière dont les services expliquent et vulgarisent ce qu'ils font. Ils reconnaissent être souvent « **dans notre monde** » avec leur jargon et que le **Codev** leur permet de « **s'en extraire** ». Cette difficulté est particulièrement vraie dans les métiers très techniques, comme la gestion de l'eau.

L'accessibilité des rapports : Une question soulevée est de savoir si les rapports du **Codev** sont partagés et en « **accès libre** » en interne, au-delà des services directement concernés. Actuellement, les rapports sont remis en « **main propre** » au service et à l' élu destinataire, et sont disponibles sur le **site internet** (qui est jugé « pas non plus d'une ergonomie fantastique »). Il est noté que cette diffusion limitée peut entraîner des « **petits loupés** » dans le partage d'information entre services.

III. Le Droit de Suite : Définition, Échelle et Amélioration

La discussion explore ce que le droit de suite devrait englober et comment le suivi actuel pourrait être amélioré dans le cadre de la démocratie participative.

La double redevabilité : Le droit de suite est envisagé sous deux angles de **redevabilité** : l'une envers **les élus locaux** (mairies, conseils municipaux) et l'autre envers **les citoyens et citoyennes**. La préoccupation porte sur la mauvaise communication des représentants siégeant à la GL auprès de leurs collègues des conseils municipaux.

Le suivi actuel est insuffisant : Le suivi mis en place est jugé « **pas assez** » suffisant. Il n'est pas suffisamment redescendu auprès des habitants et acteurs économiques, et il n'est pas encore devenu une « **habitude de recherche** » pour les techniciens (une « **source** » de capitalisation globale). Il faut « **tenter, expérimenter, faut se donner, faut tester différents modes** » pour l'améliorer.

Le rôle des citoyens dans le suivi : La grande difficulté est de réussir le « **retour aux citoyens** » une fois la réflexion achevée. L'idée est d'impliquer les citoyens dans le suivi lui-même, en utilisant par exemple le modèle des auditions et réunions que le **Codev** sait déjà organiser sur le territoire.

Le Droit de Suite en tant qu'évaluation : Une branche du droit de suite est considérée comme étant la **véritable évaluation** des projets réalisés, non seulement de leur achèvement mais de leurs impacts.

IV. Le débat sur les indicateurs et l'évaluation pragmatique

Les participants débattent de la manière d'évaluer les propositions issues du **Codev**, notamment la question de la quantification.

Qualitatif versus Quantifiable : Le **Codev** soumet parfois des propositions qui sont « **assez imprécis[es]** » ou « **pas forcément très quantifiés** », car les membres ne sont pas des professionnels techniques (ils ne peuvent pas dire, par exemple, le « nombre de mètres linéaires de renaturalisation » à réaliser). Cela soulève la question de savoir comment les services reçoivent et interprètent cette « **matière** ».

L'évaluation est considérée comme devant être « **utile et pragmatique** ». Pour cela, elle « **ne passe pas forcément par des indicateurs chiffrés** ». Une élue souligne que, bien que des organismes comme la DRAAF exigent des indicateurs chiffrés pour certains projets (comme le Projet Alimentaire Territorial), ces chiffres peuvent n'avoir « **aucun sens** » localement. Des actions positives (comme le menu gastronomade) peuvent avoir des retombées réelles sans être mesurables ni quantifiables.

Il est préférable de se concentrer sur les « **impacts qu'on cherchait** » et les « **effets sur ces cibles** » plutôt que de tirer des croix sur des chiffres souvent inexistantes ou non fiables (T0).

V. Les propositions pour rendre le Codev indispensable

L'échange se termine par une réflexion sur la manière de rendre le travail du **Codev** « **impondérable** » (essentiel) dans la gestion des projets de la collectivité.

Renforcement des interactions : L'idée majeure est de mettre en place des « **dialogues réguliers** » et des « **points d'arrêt** » pour échanger en direct. Ces rencontres devraient se faire entre **les élus d'une commission thématique et le Codev**, plutôt que de se contenter d'un simple rapport. Cela pourrait prendre la forme d'un **cycle de rencontre post-projet, et même pré-finalisation** de la contribution.

L'apport du travail de terrain : Le travail du **Codev** est « précieux » car il réalise un « gros travail de terrain d'enquête » (par exemple, à la sortie des supermarchés), ce que les services n'ont pas les moyens de faire.

Idées de structure : Une idée tirée de l'expérience d'Aix-Marseille Provence est évoquée : mettre en place un « miroir » structurel où un vice-président du **Codev** serait rattaché à un élu sur un sujet donné, créant des « interlocuteurs dédiés » et un lien quasi automatique.

Changement des habitudes internes : Pour intégrer le **Codev**, les services doivent **changer leurs habitudes de travail** et apprendre à intégrer ce volet participatif. Le fait d'avoir une personne ressource (Coline) intégrée aux services aide à la transversalité et au « liant », car c'est une caractéristique du **Codev** de Grand Angoulême.

En conclusion, l'échange souligne la nécessité de **dépasser l'approche purement technique** du droit de suite pour l'ancrer dans une **dynamique de dialogue permanent** entre les citoyens, les élus et les services, reconnaissant que le travail du **Codev** est une source de capitalisation et de redevabilité démocratique.

Métaphore pour illustrer le défi de la vulgarisation : Le défi de la communication technique pourrait être comparé à celui d'un ingénieur construisant un pont (le service technique). L'ingénieur utilise un jargon précis et des calculs complexes, mais si les citoyens (le **Codev**) ne comprennent pas pourquoi le pont est là ou comment il est utilisé, ils vont proposer de construire une passerelle à côté (une proposition déjà traitée). Le rôle du **Codev** devient alors celui d'un traducteur ou d'un médiateur, aidant l'ingénieur à expliquer en langage courant que le pont est déjà solide et ouvert à tous, tout en proposant des améliorations concrètes basées sur l'expérience vécue par les utilisateurs.



SYNTHÈSE

À la suite d'une saisine de Xavier Bonnefont, Président de GrandAngoulême, en avril 2025, le Conseil de développement a engagé une réflexion sur le « droit de suite », **c'est-à-dire le suivi des avis et contributions citoyennes transmis à la collectivité**. Les membres ont d'abord réalisé un bilan des pratiques du mandat écoulé, afin d'évaluer la manière dont les propositions du Codev sont prises en compte dans les politiques publiques.

Le travail a permis de préciser la notion de suivi citoyen, entendue comme un processus de transparence et de dialogue entre élus, services et citoyens autour de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Conseil de

développement. L'objectif est de renforcer la redevabilité des institutions, tout en améliorant l'information et le retour fait aux habitants. Le document propose plusieurs pistes pour formaliser et étendre ce suivi : mieux identifier les délibérations concernées, instaurer des temps réguliers d'échanges entre élus et membres du Codev, et organiser un retour vers les citoyens sur la prise en compte des avis publiés.

Ces propositions visent à consolider la participation citoyenne, à renforcer la transparence de l'action publique et à inscrire durablement le suivi des contributions du Codev dans le fonctionnement de GrandAngoulême.

suivi droit de suite dialogue
participation citoyenne
politiques citoyen contributions
publiques GrandAngoulême
gouvernance redevabilité
évaluation retour



 **Donnons notre regard
sur le territoire de demain.**



Conseil de développement de GrandAngoulême
25 Bd Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX
05 45 93 08 28 / conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
codev.grandangouleme.fr
Facebook : Codevangouleme16